



MAIRIE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

mairie.abries@wanadoo.fr

<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20170828-20170828-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2017

Publication : 04/09/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 Août 2017

OBJET : Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes – NON APPROBATION

N° d'ordre : 20170828 – 4

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 22 août 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 28 août 2017, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Robert BOURCIER, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES

Avait donné Pouvoir : Francis PIN (pouvoir à Christian ANDRES) – Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Robert BOURCIER) – Philippe DI MARCO (pouvoir à Jacques BONNARDEL).

Etait absent : Olivier BACQUART

Secrétaire de séance : Eric DUCHENNE

Monsieur le Maire expose que lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2017, les élus ont décidé de compléter les compétences optionnelles du syndicat portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes adoptés en Assemblée Générale le 26 juin 20167 par délibération N° 2017-23AG.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes proposée.

Considérant que la création et l'exploitation des réseaux de chaleur est déjà du domaine de compétence des intercommunalités et notamment de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras,

Le Maire propose de ne pas approuver cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté par 10 voix pour,

APPROUVE la proposition du Maire,

N'APPROUVE PAS la modification des statuts du SYME05 afin de compléter les compétences optionnelles du syndicat et portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 28 Août 2017

Le Maire
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le 31 Aout 2017*

